



CHEMY

SECLIN

CAMPHIN EN
CAREMBAULT

ATTICHES

LA NEUVILLE

WAHAGNIES

LIBERCOURT

Commune de Phalempin

Modification de Droit Commun du Plan Local d'Urbanisme

PHAL^{EM}PIN
ACTIVE PAR NATURE

4.1 PLAN DE ZONAGE

Echelle 1/4 000

Révision du PLU approuvé le 18 décembre 2020
Modification simplifiée approuvée le 4 juillet 2022
Modification de droit commun approuvée le

Fond de plan Cadastral Informatisé (P.C.I.)
Données produites par la Direction Générale des Finances Publiques

Légende réglementaire

UA

Limites de zone

Secteurs concernés par des zones inondées constatées

Zones urbaines :

UA : zone urbaine correspondant au centre-bourg de moyenne densité à vocation mixte

UB : zone urbaine correspondant aux quartiers périphériques du centre-bourg, de moyenne densité à vocation mixte

UC : zone urbaine correspondant aux quartiers périphériques du centre bourg, de faible densité à vocation mixte

UE : zone urbaine à vocation économique

UEc : Secteur destiné aux activités commerciales

US : zone à vocation de services liées aux installations sportives, socio-éducatives et de loisirs

Zones A Urbaniser :

1AU : zone d'urbanisation future, à court ou moyen terme

Zones Naturelles :

N : zone naturelle

Zones Agricole :

A : zone agricole

2

Périmètre de 500 m autour de la gare

Emplacements réservés

Servitude instituée au titre du L 123-1-16 du Code de l'Urbanisme

OAP 1

Secteurs faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Espaces Boisés Classés au titre du L 130-1-7 du Code de l'Urbanisme

Repérage des bâtiments agricoles au titre de l'article R151-11 du CU (IBAN)

Bâtiment identifié pour le changement de destination

Repérage du patrimoine architectural au titre de l'article L 151-19 du CU (IPAP)

2

Élément de patrimoine (IPAP)

Élément de patrimoine paysager (Secteur de Parc=SP)

Parcs et Jardins (SPP)

Jardins familiaux (JF)

Linéaires ou éléments végétalisés protégés au titre de l'article L 151-23 du CU

Linéaires ou éléments végétalisés protégés

Schéma Régional de cohérence écologique / trame verte et bleue du SCOT Lille Métropole

Corridors écologiques

Réservoirs de Biodiversité à préserver

Principe de connexion à dominante écologique : fonctionnalité des milieux à maintenir ou restaurer

Principale liaison écologique prenant appui sur le réseau hydrographique : Potentiel à développer

Inventaire des zones à dominante humide (source : SDA6E Artois Picardie 2016-2020)

Zones à dominante humide

Aires d'alimentation des captage (Grenelle)
Données issues du SCOT Lille Métropole

Limite entre AAC2 (vulnérabilité forte)/ AAC3 (vulnérabilité faible à moyenne)

Limite AAC3 (vulnérabilité faible à moyenne)

Listing des emplacements réservés

Numéro	Intitulé	Surface	Bénéficiaire
1	Aménagement du carrefour rue du Général de Gaulle	Suppression dans le cadre de la modification simplifiée de 2022	
2	Création d'une liaison douce rue du Docteur Eloy	291 m²	Commune
3	Création d'une piste d'entretien pour une canalisation d'eau potable	400 m²	Commune
4	Création d'un espace vert et d'une liaison piétonne dans le cadre de la mise en valeur du Coteau des Moines	1 470 m²	Commune
5	Création d'une liaison piétonne au droit du sentier de la Beuvrière du Marais	619 m²	Commune
6	Création d'une liaison piétonne	2 300 m²	Commune
7	Création d'une voirie	239 m²	Commune
8	Desserte de la gare	1 500 m²	Commune
9	Réalisation d'un parking	550 m²	Commune

La Commune est soumise à différents risques :

- Risque inondation
- Risque mouvement de terrain (retrait / gonflement des argiles)
- Risque sismique (niveau 2)
- Risque T.M.D. (Transport de matières dangereuses)
- Canalisation de transport de Gaz et d'air liquide